

INVESTIR POUR L'AVENIR

Bulletin national d'information
Octobre 2014

VOL. 6, N^o. 3

THÈME DE
CE NUMÉRO :
**ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE**

MOT DU COMITÉ ÉDITORIAL

TABLE DES MATIÈRES

Mot du comité éditorial	1
➔ Dossier de fond	3
➔ Entrevue	7
➔ En manchette	9
➔ Pleins feux sur les régions	10
➔ Coin lecture	13
➔ Boîte à outils	15
➔ Regard sur la littérature scientifique	16
➔ Nouvelles internationales	18
➔ Chapeau!	19
➔ Visions au cœur de l'action	21

Depuis 2012, la vision des environnements favorables aux saines habitudes de vie aide les acteurs à « rendre les choix sains plus faciles à faire et les choix moins sains plus difficiles à faire¹ ». De nombreux acteurs de tous les secteurs et de tous les paliers d'intervention travaillent actuellement à rendre les environnements physique, socioculturel, politique et économique plus favorables aux saines habitudes de vie. Cependant, certaines dimensions des différents environnements, dont l'environnement économique, sont quelquefois moins bien maîtrisées. Il importe donc de s'outiller et de parfaire nos connaissances pour mieux travailler, ensemble. C'est ainsi qu'un numéro sur le thème de l'environnement économique et des saines habitudes de vie nous semblait tout indiqué.

Le présent numéro du bulletin *Investir pour l'avenir* vous permettra de nourrir votre réflexion et d'approfondir vos connaissances pour la création d'environnements économiques favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes liés au poids au Québec. Les différents articles illustrent les bénéfiques économiques associés à l'investissement dans la promotion des saines habitudes de vie, notamment la diminution des coûts de soins de santé, des employés plus productifs et créatifs, des infrastructures de loisirs et de transports actifs facilitant l'accès au travail, le développement régional, le tourisme et plus encore! Notre dossier de fond fournit des exemples et des outils pour travailler sur les environnements économiques. Nous sommes également heureux de vous présenter la toute nouvelle section du bulletin : *Visions au cœur de l'action*. Celle-ci vise le partage des expériences sur la façon dont la vision de la saine alimentation et la vision des environnements favorables peuvent influencer les pratiques et les interventions sur le terrain.

Pour ce numéro sur l'environnement économique, nous avons la chance d'accueillir Chantal Blouin, de l'Institut national de santé publique du Québec, comme collaboratrice invitée au comité éditorial. Nous profitons de cette occasion pour la remercier chaleureusement de sa précieuse collaboration!

Bonne lecture et bon automne à tous!

Le comité éditorial

1. N. MILIO, *Promoting Health Through Public Policy*, Philadelphie, FA Davis, 1981; cité dans QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids*, [En ligne], rédigé en collaboration avec Québec en Forme et l'Institut national de santé publique du Québec, [Québec], Direction des communications, c2012, p.5. [publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2012/12-289-03.pdf].

DÉJÀ 20!

Le Bulletin PAG en est à sa 20^e parution et à presque cinq ans d'existence! On en a fait du chemin ensemble, depuis la première parution à l'hiver 2009! Le Bulletin PAG est le produit de la collaboration, du travail d'équipe, de l'ouverture et de la générosité. C'est avec un grand bonheur que nous profitons de cette occasion pour remercier tous nos fidèles lecteurs, ainsi que les très nombreux collaborateurs à la rédaction du Bulletin, si enthousiastes à partager leurs expériences, leurs expertises et leurs idées. C'est un honneur que de pouvoir travailler avec des gens aussi innovants, passionnés et professionnels.

Bien que le PAG se soit officiellement terminé en 2012, la mobilisation de centaines, voire de milliers d'acteurs à l'égard de la promotion des saines habitudes de vie et de la prévention des problèmes liés au poids pour la santé des générations actuelles et futures, se poursuit. Leur engagement est manifeste et le foisonnement d'actions sur le terrain en témoigne.

Vous êtes toujours aussi nombreux à nous lire, ce qui démontre le besoin d'avoir un outil et un espace qui permet le partage d'expériences et d'informations.

Nous espérons qu'avec les années, le Bulletin continuera de répondre à vos attentes et réussira toujours à piquer votre curiosité. Cet espace est à vous et pour vous. Écrivez-nous! La passion en saines habitudes de vie, ça se partage. pag@msss.gouv.qc.ca

Bon 20^e numéro!

Le comité éditorial

INTRODUCTION

Pourquoi le lait coûte-t-il plus cher que les boissons gazeuses ? Lorsqu'on s'intéresse aux aspects économiques des saines habitudes de vie, on s'interroge sur le prix des aliments, des boissons, du transport, des activités de loisirs. On se questionne aussi sur les outils qui sont disponibles pour changer les environnements économiques. Pour tenter d'apporter des éléments de réponse, le comité éditorial du bulletin a conçu un dossier de fond « spécial », plus volumineux que d'habitude, avec trois articles portant sur le contenu de cette boîte à outils économiques : les taxes, les crédits d'impôt, les subventions et les réglementations. Les auteurs nous présentent comment ces outils peuvent être mis à profit afin d'encourager l'adoption de saines habitudes alimentaires et la pratique de l'activité physique.

Pour nous qui sommes engagés dans la transformation des environnements afin de les rendre plus favorables aux saines habitudes de vie, les dimensions économiques nous sont souvent moins familières. Cependant, de la même manière que nous espérons montrer aux acteurs de l'extérieur du domaine de la santé publique comment leurs actions affectent la santé des populations, nous devons nous outiller pour bien comprendre les multiples influences de l'environnement économique sur la santé de tous.

Bonne lecture!

Source : **Chantal Blouin**, Institut national de santé publique du Québec

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Définition

L'environnement économique « comprend les structures et les modes de fonctionnement liés aux activités de production, de consommation et d'utilisation de la richesse ainsi que les valeurs et les motivations qui servent de fondement aux décisions économiques² ».

2. QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids*, [En ligne], rédigé en collaboration avec Québec en Forme et l'Institut national de santé publique du Québec, [Québec], Direction des communications, c2012, p. 13.
[publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2012/12-289-03.pdf].

PARTIE 1

TAXE NUTRITIONNELLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le concept de taxe nutritionnelle émerge au cours des années 1990 aux États-Unis, dans un contexte de hausse de la prévalence des maladies chroniques. Ce concept fait généralement référence à des taxes appliquées à la fabrication ou à la consommation d'aliments à fort contenu en calories, en matières grasses ou en sucre³. Ce texte ne prend pas position « pour » ou « contre » de telles mesures, mais présente plutôt les différents objectifs de santé publique qui y sont parfois associés. Le cas des boissons sucrées est évoqué à titre illustratif.

FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES

Les taxes nutritionnelles sont souvent présentées comme un moyen de générer une hausse de prix sur certains produits, d'en faire baisser la consommation et de contribuer ainsi à prévenir l'obésité et ses comorbidités⁴. Est-ce efficace ? Prenons le cas des boissons sucrées. Peu de pays ont mis en œuvre ce type de taxes à grande échelle et à des taux élevés (c'est-à-dire supérieurs à 5 % du prix de vente). Ainsi, beaucoup de chercheurs déduisent des données d'élasticité-prix de la demande⁵, au moyen de simulations plus ou moins sophistiquées, l'impact d'une « taxe soda ». Selon une revue systématique récente, une taxe à hauteur de 10 % du prix⁶ pourrait se traduire par une baisse

3. M.F. JACOBSON et K.D. BROWNELL, « Small taxes on soft drinks and snack foods to promote health », *American Journal of Public Health*, vol. 90, n° 6, juin 2000, p. 854-857.

4. C. BOIZOT-SZANTAI et F. ETILÉ, « Taxer les boissons sucrées pour lutter contre l'obésité ? Le point de vue de l'économie », *Obésité*, vol. 6, n° 4, décembre 2011, p. 218-225. doi : 10.1007/s11690-012-0306-4.

5. L'élasticité-prix de la demande en boissons sucrées correspond à la variation relative de la vente (ou consommation) de boissons sucrées (en quantité) en fonction de la variation relative de leur prix. Ce rapport est généralement négatif, traduisant une baisse des achats de boissons sucrées lors d'une hausse de leur prix.

6. Dans cette revue, les boissons sucrées incluaient généralement les boissons avec du sucre ajouté telles que les boissons gazeuses sucrées, les boissons aux fruits (hors 100 % pur jus), les boissons pour sportifs, les boissons énergisantes, les eaux aromatisées et les thés et cafés prêts à consommer.

de consommation d'environ 12 %⁷. Ainsi, plusieurs chercheurs supposent qu'une « taxe soda » à hauteur de 15 à 20 % du prix pourrait avoir des effets positifs sur la santé^{8,9}. Ces simulations donnent des indications utiles, mais ne répondent souvent que partiellement à plusieurs incertitudes. Par exemple, les producteurs et distributeurs feraient-ils effectivement le choix de répercuter la taxe sur le prix? Si les consommateurs réduisent leur consommation de boissons sucrées, risquent-ils de consommer d'autres produits tout aussi caloriques? Ces questions, entre autres, font débat dans la littérature^{10,11,12}.

LEVER DES RECETTES FISCALES

Les taxes nutritionnelles sont aussi présentées comme un moyen de générer des revenus pouvant être réinvestis dans des initiatives de prévention et de promotion de la santé. D'une certaine manière, l'idée serait de contribuer à internaliser les coûts économique et social de l'obésité en taxant les aliments ou les boissons dont la consommation présente le plus de risques pour la santé¹³. Pour certains, cibler un type d'aliments ou de boissons est discutable, notamment parce que l'obésité est associée à une grande diversité d'autres facteurs¹⁴. Pour d'autres, la faible valeur nutritive des boissons sucrées, leurs niveaux de consommation actuels et les associations démontrées entre leur consommation, l'obésité et le diabète en font un point de départ légitime¹⁵. Sur un autre plan, certains critiquent le recours à une taxe, car elle pèserait davantage sur les ménages aux revenus les plus modestes, qui sont généralement de plus grands consommateurs de ces produits. D'un autre côté, la taxe pourrait amener ces ménages à consommer des produits moins chers et plus sains¹⁶. Par souci d'équité, la possibilité d'utiliser les revenus d'une taxe pour des efforts de prévention en faveur des populations plus défavorisées est un compromis parfois défendu¹⁷.

ENVOYER UN « SIGNAL »

Une taxe nutritionnelle peut enfin être présentée comme un moyen d'envoyer un « message fort » contribuant à dénormaliser la consommation de certains produits et à faire évoluer peu à peu les attitudes, opinions, perceptions et intentions des consommateurs. La lutte contre le tabagisme semble indiquer qu'un tel signal doit être accompagné de stratégies complémentaires¹⁸. Ce signal pourrait aussi viser les industriels afin de les inciter à faire évoluer leurs pratiques (diversification de l'offre, optimisation de la composition nutritionnelle des produits, etc.)¹⁹. Sur ce point, les expériences des pays ayant récemment mis en place de telles taxes devraient être riches d'enseignements.

En somme, pour juger de la pertinence d'une taxe nutritionnelle, il convient avant tout de bien distinguer le ou les objectif(s) de santé publique éventuellement poursuivis.

Source: **Yann Le Bodo** et **Philippe De Wals**,

Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité

7. L. M. POWELL et autres, "Assessing the potential effectiveness of food and beverage taxes and subsidies for improving public health: a systematic review of prices, demand and body weight outcomes", *Obesity Reviews*, vol. 14, n° 2, février 2013, p. 110-128. doi: 10.1111/obr.12002.
8. Y. C. Wang et autres, "A Penny-Per-Ounce Tax On Sugar-Sweetened Beverages Would Cut Health And Cost Burdens Of Diabetes", *Health Affairs*, vol. 31, n° 1, janvier 2012, p. 199-207. doi: 10.1377/hlthaff.2011.0410.
9. A. D. M. BRIGGS et autres, "Overall and income specific effect on prevalence of overweight and obesity of 20% sugar sweetened drink tax in UK: econometric and comparative risk assessment modelling study", *British Medical Journal*, vol. 347, 31 octobre 2013. doi: 10.1136/bmj.f6189.
10. J. M. FLETCHER, D. E. FRISVOLD et N. TEFFT, "Are soft drink taxes an effective mechanism for reducing obesity?", *Journal of Policy Analysis Management*, vol. 30, n° 3, été 2011, p. 655-662. doi: 10.1002/pam.20582.
11. F. J. CHALOUPIKA, L. M. POWELL et J. F. CHRIQUI, "Sugar-sweetened beverages and obesity prevention: policy recommendations", *Journal of Policy Analysis Management*, vol. 30, n° 3, été 2011, p. 662-664. doi: 10.1002/pam.20588.
12. C. HAWKES, "Food taxes: what type of evidence is available to inform policy development?", *Nutrition Bulletin*, vol. 37, n° 1, mars 2012, p. 51-56. doi: 10.1111/j.1467-3010.2011.01949.x.
13. C. BOIZOT-SZANTAI et F. ETILÉ, *op. cit.*
14. J. M. FLETCHER, D. E. FRISVOLD et N. TEFFT, *op. cit.*
15. K. D. BROWNELL et autres, "The Public Health and Economic Benefits of Taxing Sugar-Sweetened Beverages", *New England Journal of Medicine*, vol. 361, n° 16, 15 octobre 2009, p. 1599-1605. doi: 10.1056/NEJMhpr0905723.
16. H. EYLES et autres, "Food Pricing Strategies, Population Diets, and Non-Communicable Disease: A Systematic Review of Simulation Studies", *PLoS Medicine*, vol. 9, n° 12, décembre 2012. doi: 10.1371/journal.pmed.1001353.
17. K. D. BROWNELL et autres, *op. cit.*
18. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SPORT ÉTUDIANT, *La dénormalisation de la malbouffe auprès des jeunes: constats issus de la littérature*, [En ligne], [s. l.], La Fédération, 2010, 70 p. [cdn.alexandraeduc.com/content/uploads/2010/09/Malbouffe_corr.pdf].
19. C. BOIZOT-SZANTAI et F. ETILÉ, *op. cit.*

PARTIE 2

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CONDITION PHYSIQUE DES ENFANTS DU CANADA

Le crédit d'impôt figure parmi les outils économiques dont disposent les gouvernements en matière de politique publique. Il s'agit d'une déduction au montant total que le contribuable doit à l'état – donc d'une diminution de l'impôt. Le gouvernement du Canada a instauré le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants en 2007 dans le but d'atténuer les coûts associés à la participation à des activités physiques organisées, y compris les activités sportives. Cette mesure permet d'obtenir un crédit d'impôt non remboursable (une diminution de l'impôt sur le revenu des contribuables) de 15 % sur un montant allant jusqu'à 500 \$ pour l'inscription d'un enfant de moins de 16 ans à un programme d'activités physiques admissible. Selon le revenu imposable net d'un ménage, la réduction d'impôt équivaut, tout au plus, à 75 \$ par enfant (15 % × 500 \$, selon le taux marginal d'imposition). Le ministère des Finances du Canada estimait à 115 millions de dollars la valeur des déboursés fiscaux associés à cette mesure en 2013. Si plusieurs provinces ont aussi mis en place des crédits d'impôt similaires, le Canada demeure le seul pays au monde doté de telles dispositions. Il y a donc lieu de s'interroger sur l'efficacité des crédits d'impôt pour favoriser l'activité physique chez les enfants canadiens.

Bien que la majorité des parents canadiens croient que le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants du Canada est une mesure importante pour accroître l'activité physique chez les enfants²⁰, moins de 16 % affirment que celui-ci a eu une influence sur la participation de leurs enfants à des activités physiques^{1,21}. De plus, le crédit d'impôt s'avère inéquitable pour une grande partie des enfants canadiens¹. Les parents de familles à faible revenu, notamment, déclaraient plus souvent ne pas connaître la mesure; ils étaient également moins susceptibles d'avoir demandé le crédit d'impôt pour l'année d'imposition précédente et de prévoir

y avoir recours pour l'année en cours. Le principal problème vient du fait que les familles ayant les revenus les plus faibles sont incapables d'assumer le coût d'inscription d'un enfant à une activité physique organisée et, par conséquent, ne bénéficient aucunement du crédit d'impôt. De plus, comme il s'agit d'un crédit non remboursable, les familles à faible revenu peuvent ne pas y être admissibles. Des analyses récentes appuient le constat voulant que les ménages ayant les revenus les plus élevés sont plus susceptibles de réclamer le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants du Canada que les ménages aux plus faibles revenus^{1,22}. Chez les familles ayant un revenu annuel supérieur à 100 000 \$, les crédits d'impôt demandés dépassaient de 125 \$ à 250 \$ en moyenne ceux réclamés par les familles dont le revenu annuel était inférieur à 20 000 \$. De plus, les familles établies dans de petites communautés ou en milieu rural étaient beaucoup moins susceptibles de demander le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants du Canada que celles vivant en milieu urbain.

On peut conclure que le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants du Canada est inaccessible pour une grande partie de la population canadienne et que son efficacité est pratiquement nulle. La situation est préoccupante, car les enfants canadiens issus de familles à faible revenu sont moins enclins à participer à des activités sportives, et plus susceptibles d'être physiquement inactifs et d'adopter des comportements sédentaires. Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants du Canada pourrait donc favoriser l'iniquité en matière de santé chez les enfants canadiens.

Source : **John C. Spence**, Université de l'Alberta
Texte traduit de l'anglais par Isabelle Simard

20. Fisher, K. L., Mawani, A., von Tigerstrom, B., Larre, T., Cameron, C., Chad, K. E., Reeder, B., & Tremblay, M. S. (2013). Awareness and use of Canada's Children's Fitness Tax Credit. *Canadian Tax Journal*, 61, 599-632.

21. Spence, J. C., Holt, N. L., Dutove, J. K., & Carson, V. (2010). Uptake and effectiveness of the Children's Fitness Tax Credit in Canada: The rich get richer. *BMC Public Health*, 10(1), 356.

22. von Tigerstrom, B., Larre, T., & Sauder, J. (2011). Using the tax system to promote physical activity: Critical analysis of Canadian initiatives. *American Journal of Public Health*, 101, e10-6.

PARTIE 3

PROGRAMMES ET INITIATIVES POUR UNE AMÉLIORATION DE L'OFFRE ALIMENTAIRE

Malgré le message véhiculé par les autorités de santé publique sur l'importance d'une saine alimentation, les habitudes alimentaires des Canadiens demeurent trop souvent au-delà (ex. : sodium, gras) ou en deçà (ex. : fibres, fruits et légumes) des recommandations²³. Pour tenter de pallier ce problème, diverses stratégies et mesures sont mises en place dans le but d'aider les consommateurs à faire des choix éclairés, telles que l'étiquetage nutritionnel. Il existe également des programmes et des initiatives soutenant les industries alimentaires qui souhaitent accroître leur offre de produits à valeur nutritionnelle améliorée.

AMÉLIORER L'OFFRE ALIMENTAIRE

Dans le contexte actuel où l'obésité est étroitement liée à de mauvaises habitudes alimentaires, que peut-on faire ? Bien que l'individu demeure le maître de ses décisions, les produits alimentaires qui lui sont offerts sur les tablettes influencent ses choix. En fait, malgré que l'offre alimentaire ne soit qu'un seul des facteurs influençant les habitudes alimentaires, si on augmente la disponibilité de choix alimentaires plus sains, le consommateur a plus de chances de trouver un produit sain répondant à ses besoins, explique Véronique Provencher, chercheuse en nutrition à l'Université Laval. Ainsi, est-il possible de mettre sur pied des programmes et d'utiliser des outils économiques pour améliorer l'offre alimentaire ?

INITIATIVES ET PROGRAMMES POUR AMÉLIORER L'OFFRE ALIMENTAIRE

Divers programmes de soutien sont offerts aux industries alimentaires pour qu'elles créent de nouveaux produits intéressants d'un point de vue nutritif. Parmi ces programmes, citons Innov'Action agroalimentaire²⁴, mis sur pied par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Ce programme d'aide financière vise l'encadrement des processus d'innovation et la création d'aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé. « Cette démarche structurée a permis à plusieurs produits québécois de voir le jour », souligne Isabelle Trudeau, conseillère en alimentation santé au MAPAQ.

Outre Innov'Action agroalimentaire, il existe des initiatives pour encourager les entreprises à améliorer leur offre alimentaire. Notons par exemple le programme Melior²⁵, créé par le Conseil des initiatives pour le progrès en alimentation. Les entreprises qui participent à Melior s'engagent de façon volontaire à contribuer à l'amélioration globale de l'offre alimentaire et, ainsi, à mettre à l'avant-plan un environnement alimentaire pouvant aider les Québécois à mieux s'alimenter.

UN PAS VERS UNE COMBINAISON GAGNANTE

Une offre alimentaire améliorée peut certainement aider le consommateur à faire de meilleurs choix pour sa santé. **De ce fait, les programmes proposés afin d'aider les industries alimentaires à développer de nouveaux produits à valeur nutritionnelle améliorée constituent un incitatif des plus intéressant.** Les programmes mis en œuvre par les acteurs de santé publique et la participation des industries alimentaires et des entreprises à ces programmes représentent une combinaison gagnante pour la création d'une offre alimentaire de choix. Tous les efforts déployés en ce sens ne peuvent qu'être une combinaison gagnante afin de permettre aux consommateurs de (re)trouver le chemin d'une saine alimentation.

Source : **Sonia Pomerleau, François Couture** et **Rémy Lambert**, Université Laval

23. SANTÉ CANADA, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, cycle 2.2, volet nutrition*, [En ligne], modifié le 15 mars 2012. [www.hc-sc.gc.ca/fn-an/surveill/nutrition/commun/cchs_focus-volet_esc-fra.php] (Consulté le 14 juillet 2014).

24. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, *Programme Innov'Action agroalimentaire*, [En ligne], mis à jour le 9 octobre 2013. [www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/RDInnovation/Pages/InnovActionagroalimentaire.aspx] (Consulté le 14 juillet 2014).

25. CONSEIL DES INITIATIVES POUR LE PROGRÈS EN ALIMENTATION et CONSEIL DE LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE ET DES PRODUITS DE CONSOMMATION, *Programme Melior : pour une offre alimentaire améliorée*, [En ligne], [s. l.], [s. n.], [s. d.], [s. p.]. [www.quebecenforme.org/media/33213/ProgrammeMelior.pdf].

LORSQUE LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE DANS LE MILIEU DE TRAVAIL RIME AVEC PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE !



Josiane Moisan est première vice-présidente Ressources humaines au Mouvement Desjardins.

Son mandat consiste à poursuivre le développement de la relève, à concrétiser la notion d'Employé Desjardins et à aligner la fonction Ressources humaines en soutien à la transformation du réseau des caisses et à l'évolution des secteurs d'affaires et fonctions du Mouvement dans un contexte pancanadien.

À l'emploi du Mouvement Desjardins depuis 2006, Josiane Moisan occupait auparavant le poste de vice-présidente Ressources humaines, Direction du Mouvement et de la Fédération. Elle est gestionnaire en ressources humaines depuis plus de 25 ans.

Q1. Le Mouvement Desjardins est très engagé dans la création d'environnements de travail favorables à la saine alimentation et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif pour ses employés. Pourriez-vous décrire en quoi consiste l'engagement de l'organisation et nous donner des exemples d'activités ou de services qui ont été mis en place ?

R. Chez Desjardins, la santé globale de notre personnel est au cœur de nos préoccupations. Notre vision en matière de santé mise sur une approche préventive et proactive, qui cible à la fois les besoins de nos employés et ceux de l'organisation.

Pour encourager nos employés à adopter et à conserver de saines habitudes de vie, nous leur proposons une gamme d'activités et de services axés sur la santé et le mieux-être. Ces activités et services sont offerts dans notre programme Santé et mieux-être.

Voici quelques exemples d'initiatives axées sur la promotion d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation :

- Plateforme À votre santé 360°, qui offre de l'information par le Web et par téléphone sur l'activité physique, les saines habitudes de vie et la nutrition.
- Promotion du Défi Santé 5/30 Équilibre.
- Politique de remboursement des frais liés à l'activité physique, jusqu'à concurrence de 250\$ par année.
- Approche qui favorise l'activité physique en entreprise, dont l'implantation d'un centre d'activité physique à la Cité Desjardins de la coopération, à Lévis.
- Tarifs préférentiels négociés avec plus de 25 centres d'activité physique tant au Québec qu'ailleurs au Canada.
- Révision de l'offre alimentaire dans différentes cafétérias et machines distributrices à la Cité Desjardins de la coopération, à Lévis.

Q2. Quels sont les retours sur investissements que vous avez pu observer dans votre organisation avec la mise en place de ces différents services et activités ?

R. Des recherches menées en Europe, aux États-Unis et au Québec démontrent que les investissements dans des programmes de santé bien structurés sont bénéfiques aussi bien pour l'employé que pour l'organisation. C'est un investissement gagnant-gagnant.

Ainsi, chez Services de cartes et Monétique Desjardins, une de nos composantes, chaque dollar investi dans le programme de santé il y a quelques années a rapporté entre 1,50\$ et 3\$. Ces économies sont liées à une baisse à la fois de l'absentéisme, du présentéisme et du taux de roulement de personnel ainsi qu'à une diminution des cotisations à la CSST et des primes d'assurance collective. Et les sommes épargnées dans le système public de santé ne sont pas prises en compte dans ces données.

Les organisations qui ont une offre de services structurée en matière de mieux-être en milieu de travail et intégrée à l'offre de services RH savent qu'il s'agit là d'un bon investissement. Alors qu'on améliore la santé et le mieux-être des employés, l'entreprise, pour sa part, voit des gains principalement dans trois secteurs, soit la productivité, la prévention des absences pour raison de santé ainsi que l'attraction et la fidélisation du personnel.

Q3. Dans une perspective de prospérité économique, croyez-vous que tous les employeurs québécois ont la responsabilité de contribuer aux efforts de société visant la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie? Si oui, pourquoi?

R. Oui, nous croyons que les employeurs devraient y contribuer. La population adulte consacre plus de la moitié de sa vie éveillée au travail. Il est donc logique pour les employeurs de parler de santé et, surtout, d'offrir aux employés des programmes leur permettant d'adopter des habitudes qui les rendront plus heureux et plus productifs.

Plusieurs travailleurs sont aussi des parents; ils sont plus susceptibles de donner le bon exemple à leurs enfants en prenant bien soin de leur santé, notamment en ce qui concerne les habitudes de vie. Des parents qui font de l'activité physique avec leurs enfants peuvent s'attendre à ce que ceux-ci bougent plus et aient envie d'être actifs. Si l'on veut inculquer aux enfants des valeurs durables et faire que les générations futures soient en meilleure santé, il faut commencer par convaincre leurs parents.

De plus, les jeunes qui font aujourd'hui leur entrée sur le marché du travail semblent attacher une plus grande importance à la santé et à l'équilibre travail-vie personnelle que les générations qui les ont précédés. Les entreprises qui souhaitent attirer de jeunes travailleurs ont tout intérêt à faire connaître leur programme de santé.

Une offre de services et des outils qui favorisent le maintien de saines habitudes de vie sont essentiels à la bonne gestion de la santé des employés et, par conséquent, à une meilleure performance organisationnelle. Tout le monde y gagne. Pour Desjardins, il s'agit là d'un élément important qui contribue à faire vivre une expérience employé.



Q4. En tant que première vice-présidente Ressources humaines au Mouvement Desjardins, quels sont, selon vous, les principaux défis à relever dans les années à venir en matière de création d'environnements favorables à la saine alimentation et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif au Québec?

R. La création d'un environnement favorable à une saine alimentation et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif s'appuie sur la concertation et la coopération entre plusieurs acteurs.

Cet effort collectif doit inclure non seulement les entreprises, mais également les municipalités, les écoles, les milieux de garde, les milieux communautaires et associatifs, les domaines du loisir et du sport, le secteur agroalimentaire, la santé, les transports, l'aménagement de même que les divers paliers de gouvernement et les élus.

L'objectif est de créer un mouvement afin de mettre en place des conditions qui inciteront l'ensemble de la population à faire des choix alimentaires sains et à adopter un mode de vie physiquement actif.

Source: Entrevue réalisée par **Chantal Blouin**, Institut national de santé publique du Québec, et **Christine Trudel**, ministère de la Santé et des Services sociaux



➔ EN MANCHETTE

À VENIR : DES SESSIONS DE FORMATION POUR DES MUNICIPALITÉS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE !

Le Comité québécois de formation sur les saines habitudes de vie (CQF-SHV) a piloté, avec les régions, une vaste opération de sessions de sensibilisation aux environnements favorables. Quelle est la suite ?

Le CQF-SHV a retenu le milieu municipal comme milieu pour lequel on pouvait escompter « une valeur ajoutée » en y investissant à ce moment-ci. Pour tenter de reproduire le succès de la première opération de sensibilisation, plusieurs conditions sont vite apparues comme incontournables. Notamment, il est important de bien prendre en considération les caractéristiques des milieux municipaux et d'élaborer une formation flexible, pouvant être adaptée aux attentes et aux besoins variés des municipalités québécoises.

La formation est vue ici comme un « ingrédient » dans un plan global d'intervention auprès du milieu municipal : la formation est très importante, mais il existe d'autres contributions à mettre en place. Par exemple, les municipalités souhaitent être accompagnées afin de rendre les environnements favorables aux saines habitudes de vie. Il faudra donc s'assurer que les ressources d'accompagnement seront bien préparées. Ainsi, dès cet automne, le volet 1 de ce

programme de formation, constitué de plusieurs modules, sera offert aux acteurs de soutien des centres de santé et de services sociaux, des directions de santé publique, de Québec en Forme et d'autres organismes. Puis, à partir de 2015 jusqu'en 2016, les acteurs municipaux se verront à leur tour offrir le volet 2 soit des modules de formation sur divers thèmes, préparés spécialement pour eux.

Comme ce fut le cas la première fois, un dispositif national participatif élabore le programme. Le déploiement des formations auprès des municipalités s'effectuera en région, à la suite d'une planification régionale réalisée par les partenaires. Il s'agit d'une initiative particulièrement enthousiasmante qui fera certainement progresser le Québec en matière de santé et de qualité de vie des citoyens!

Source : *Lyne Mongeau*, ministère de la Santé et des Services sociaux

COLLABORER OU NON AVEC L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE DANS LA LUTTE CONTRE L'OBÉSITÉ ?

Les 18^{es} Journées annuelles de santé publique (JASP) se tiendront du 24 au 26 novembre 2014 au Centre des congrès de Québec. Le 26 novembre 2014, en avant-midi, une conférence et une formation seront consacrées à une question qui fait débat dans la communauté scientifique et chez les praticiens de la santé publique : doit-on collaborer ou non avec l'industrie agroalimentaire dans la lutte contre l'obésité ?



Actuellement, on constate que l'industrie agroalimentaire finance différentes organisations dans le domaine de la recherche et de la santé publique au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Plusieurs acteurs soutiennent l'importance d'éviter, ou de limiter, la collaboration avec l'industrie agroalimentaire afin de préserver l'indépendance et la crédibilité des acteurs de santé publique. En revanche, d'autres acteurs soulignent qu'il est inévitable de réaliser des initiatives en partenariat avec l'industrie agroalimentaire parce que la majorité des leviers de changement se trouvent dans cette industrie.

Dans la lutte contre l'obésité, la question qui se pose est de savoir comment les gouvernements et les praticiens de la santé publique peuvent s'allier avec l'industrie agroalimentaire tout en minimisant les conflits d'intérêts.

Si vous souhaitez accroître vos capacités de prendre des décisions éclairées concernant les partenariats avec l'industrie agroalimentaire, inscrivez-vous à cette activité des JASP : jasp.inspq.qc.ca.

Source : *Yves G. Jalbert*, Institut national de santé publique du Québec

➔ PLEINS FEUX SUR LES RÉGIONS

BOIRE SON LAIT... À QUEL PRIX ?

Le 29 janvier 2014, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) tenait une consultation publique sur le Règlement sur le prix du lait de consommation. Intéressée par les réalités de la pauvreté (préjugés, vulnérabilités sociales, stress financiers, inégalités de santé, etc.), la Table de concertation sur la pauvreté aux Îles-de-la-Madeleine y a participé.

La Table de concertation a entre autres fait valoir l'impact positif de la réglementation du prix du lait, cet aliment quotidien nutritif et essentiel à la saine alimentation. L'accès au lait frais à un prix uniforme et raisonnable contribue à la sécurité alimentaire, particulièrement pour les personnes ou familles à revenu faible ou modeste et pour les communautés rurales présentant une faible densité de population.

Comme partout ailleurs au Québec, le Règlement sur le prix du lait de consommation a amené divers changements sur le territoire madelinot : la mise en marché est plus compliquée, les traitements du lait sont plus grands (micro-filtrage, valeurs ajoutées, etc.), les étiquettes et les emballages prêtent à confusion (ex. : emballage avec bouchon ou non) et l'affichage des prix est rarement évident dans les comptoirs des marchés d'alimentation. Pour le consommateur, il est devenu difficile de choisir le bon lait, celui qui a la plus haute valeur nutritive... et qui correspond à ses moyens.

Forte de l'expérience locale, la Table de concertation a présenté ces recommandations :

- La réglementation devrait être maintenue et élargie à l'ensemble des régions nordiques du Québec;
- Les consommateurs devraient être mieux informés sur la nature des laits offerts et sur la gamme des prix;
- Les emballages et les étiquettes ne devraient pas prêter à confusion;
- Une révision complète du Règlement devrait être faite tous les dix ans, avec analyses et enquêtes menées par une équipe formée de professionnels de la RMAAQ, du secteur commercial ou économique, du milieu de la santé publique et des organismes communautaires visés par la sécurité alimentaire et la consommation.

Les résultats de la consultation publique de la RMAAQ sont toujours attendus.

Source : **Hélène Chevrier**, Centre de santé et de services sociaux des Îles

LES DÉFIS DE LA CONCERTATION MUNICIPALE-SCOLAIRE

La concertation entre les municipalités et les écoles a des avantages économiques indéniables, tout particulièrement en matière de loisir et d'activité physique. Le partage de locaux, d'équipements et même de ressources humaines représente des économies substantielles, tout en permettant la consolidation du tissu social de la communauté. La concertation permet aussi de rentabiliser les ressources disponibles et d'optimiser les investissements publics.

Certaines expériences montrent que la concertation contribue à résoudre des problèmes sociaux qui ont un impact économique. Par exemple, en Outaouais, avec le programme Bouffée d'Oxygène, plusieurs acteurs se sont réunis pour assurer une continuité de services entre l'école et la communauté. Les jeunes ont eu accès aux espaces et équipements municipaux et scolaires pour réaliser des activités de sport et de loisir. On a noté, entre autres, une amélioration de la persévérance scolaire, une diminution de l'absentéisme, une réduction des coûts liés au vandalisme et un renforcement du sentiment d'appartenance.

À Repentigny, la concertation a permis la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réussite scolaire à la bibliothèque

municipale (projet Le Fouineur). À Trois-Rivières, la Ville, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et une fondation scolaire ont réalisé la construction du centre sportif Alphonse-Desjardins afin que les élèves et la population aient accès à des équipements et à des plateaux sportifs. À Acton Vale, les acteurs et les jeunes se sont mobilisés grâce à une démarche concertée des milieux municipal, scolaire et régional pour l'élaboration d'une politique de loisir basée sur le réseautage.

Cependant, les défis de la concertation municipale-scolaire restent nombreux. Dans un article sur la question paru en 2009²⁶, le professeur André Thibault mentionnait l'incompatibilité des systèmes comptables, la multiplicité des intervenants et des décideurs à plusieurs niveaux,

la conscience déficiente de l'intérêt communautaire et le faible pouvoir politique des acteurs en loisir. Il relevait aussi que des rapports de type commercial (ex. : frais de location de locaux et d'équipements) avaient de plus en plus tendance à remplacer les échanges de services et la collaboration gratuite. Pour sa part, la Fédération des commissions scolaires du Québec a soulevé à plusieurs reprises la question des taxes imposées pour des échanges de services.

Bref, la concertation municipale-scolaire reste une voie à privilégier, qui a fait ses preuves dans plusieurs collectivités, mais encore beaucoup d'obstacles sont à surmonter.

Source : **Denis Poulet**, Association québécoise du loisir municipal

26. A. THIBAULT, « Petit guide de concertation municipale-scolaire », [En ligne], *Agora Forum*, vol. 32, n° 4, hiver 2009, p. 18-19, 21, 23, 25-26. [www.loisirmunicipal.qc.ca/userfiles/file/Agora_Forum_hiver2009.pdf].

INTERDIRE LA MALBOUFFE AUTOUR D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE : UNE PREMIÈRE AU QUÉBEC

À Saint-Nicolas, la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) a demandé à la Ville de Lévis d'empêcher l'ouverture de dépanneurs et de restaurants rapides à moins de 500 mètres de la nouvelle école primaire qui sera construite. Il s'agit d'une première initiative du genre à émaner du milieu scolaire à l'échelle de la province.

En effet, le 25 février 2014, le conseil des commissaires de la CSDN a adopté une résolution portant sur la santé et la sécurité des élèves qui fréquenteront la nouvelle école qui sera construite dans la future rue de l'Étoile, à l'intersection de la route Marie-Victorin. Par cette résolution, le conseil des commissaires réclame au maire de la Ville de Lévis, Gilles Lehouiller, ainsi qu'aux membres du conseil municipal d'implanter un zonage

restrictif prohibant l'ouverture de restaurants rapides et de dépanneurs à moins de 500 mètres de l'école.

La requête a été reçue le 10 avril 2014 au cabinet du maire. Elle est toujours sous analyse, et aucune décision n'est prise.

Source: **Yves G. Jalbert**, Institut national de santé publique du Québec

En 2009, 37 % des écoles publiques du Québec avaient au moins un restaurant rapide (fast food) à 15 minutes de marche, et 62 % avaient un dépanneur²⁷.

RENTABILITÉ ET OFFRE ALIMENTAIRE NUTRITIVE EN ARÉNA, EST-CE POSSIBLE ?

Depuis mars 2012, le Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins ainsi que les partenaires du milieu travaillent à mettre en place une offre alimentaire nutritive dans deux arénas de Bellechasse, à Saint-Damien et à Saint-Henri. Ces deux municipalités ont adopté des résolutions municipales et des politiques familiales favorables à l'ajout de menus nutritifs en aréna.

Lorsqu'il est question de revoir l'offre alimentaire en contexte municipal, il est important de miser sur des alternatives saines et nutritives au menu déjà existant, plutôt que d'assurer l'exemplarité alimentaire. Suivant cette logique, le choix des aliments pour le menu s'est fait en fonction du menu santé *Les Énergik*, qui a été distribué dans tous les arénas du Québec. Les cuisinières de casse-croûte ont été accompagnées dans la création de nouveaux produits et la promotion du nouveau menu par des dégustations, l'affichage de produits et la mise en place d'un réfrigérateur vitré, qui est un élément contribuant fortement à l'attrait des produits nouvellement offerts.

QUAND OFFRIR LE MENU *LES ÉNERGIK* ET COMMENT TARIFER LES PRODUITS ?

Il est important de considérer le niveau d'achalandage et le type de clientèle fréquentant l'aréna pour éviter toute perte et assurer une rentabilité des produits. Le comité mis en place pour modifier l'offre alimentaire des arénas dans Bellechasse a décidé que le menu *Les Énergik* serait offert les fins de semaine et lors d'événements comme les tournois.

Pour tarifier les produits, il faut tenir compte du coût des aliments de faible valeur nutritive par comparaison avec le coût des aliments à valeur nutritive plus élevée et s'assurer que ces derniers sont plus abordables pour la clientèle. L'expérience vécue dans Bellechasse montre qu'il est possible d'assurer la rentabilité des aliments plus nutritifs en aréna et de faire des profits en offrant des aliments à valeur nutritive plus élevée au menu! C'est une question d'arrimage, de concertation et d'échange entre les acteurs du milieu. L'accompagnement, la notion de « petit pas » et la valorisation des acteurs du milieu sont également des éléments de succès.

Source: **Suzie Lavigne**, Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins

27. Éric ROBITAILLE, Pascale BERGERON et Benoit LASNIER, *Analyse géographique de l'accessibilité des restaurants-minute et des dépanneurs autour des écoles publiques québécoises*, [En ligne], [s. l.], Institut national de santé publique du Québec, c2009, 19 p. [www.inspq.qc.ca/pdf/publications/964_AnalyAccessRestau_Depan.pdf].

SOMMET MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE: UN INVESTISSEMENT POUR L'ÊTRE HUMAIN, POUR LA SANTÉ, POUR L'ÉCONOMIE ET POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les 22 et 23 mai 2014, les 300 participants au Sommet Montréal physiquement active ont approuvé un projet de plan d'action 2014-2025 pour amener les Montréalais à combattre la sédentarité qui les gagne. Ils ont également accepté d'adopter, au sein de leur organisation respective, une politique commune en sports et en activités physiques pour tous.

Le plan d'action 2014-2025, qui sera déposé cet automne, s'articulera autour des quatre axes suivants : aménager les milieux de vie, encourager le plein air et le transport actif, revaloriser le sport et ses événements, promouvoir les saines habitudes de vie. Il fixera des cibles tant collectives qu'individuelles. À titre d'exemple, un des objectifs sera de réduire de 10 % la sédentarité de la population, en incitant 35 000 jeunes et 39 000 adultes à adopter un mode de vie physiquement actif.

La mise en œuvre du plan d'action à l'échelle de l'île de Montréal sera coordonnée par la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie et regroupera plus de 60 organisations partenaires, dont la Direction de santé publique de Montréal, Québec en Forme, les commissions scolaires, les commissions sportives,

les centres YMCA, Vélo Québec, le Parc olympique, la Société de transport de Montréal et des établissements scolaires.

La Ville de Montréal a aussi profité du Sommet pour adhérer à la Charte de Toronto pour l'activité physique, qui propose des principes directeurs sur lesquels s'appuyer pour augmenter la pratique de l'activité physique.

De plus, trois arrondissements de Montréal ont remporté des prix pour leur participation au Défi Santé, volet municipalités et familles. Le coup de cœur de plusieurs participants au Sommet a été le groupe DesÉquilibres pour son animation inspirante sur l'activité physique.

Source : **Jean-François Pinsonneault**,
Service de la diversité sociale et
des sports de la Ville de Montréal

Le Sommet a été l'occasion d'en apprendre sur la santé des Montréalais, grâce à la présentation du *Portrait de santé des Montréalais: enjeux et perspectives liés à l'activité physique*, par la Direction de santé publique de Montréal. L'écart dans la pratique d'activité physique entre les différents quartiers de Montréal est un enjeu majeur, sur lequel il importe d'intervenir pour diminuer les inégalités sociales de santé.

➔ COIN LECTURE

COLLECTION TOPO : L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'OBÉSITÉ ET DE L'EMBOUPPOINT

L'Institut national de santé publique du Québec a diffusé un TOPO sur l'impact économique de l'obésité et de l'embouppoint.

Cette publication, fondée sur une revue systématique de la littérature, souligne les points suivants :

- L'impact économique de l'obésité et de l'embouppoint ne se limite pas à la prestation de services de santé. Plusieurs secteurs de l'économie sont touchés par les pertes de productivité liées à un plus haut niveau d'absentéisme et d'invalidité.
- Dans tous les pays, on constate que l'obésité entraîne des coûts directs et indirects importants. Au Canada, les coûts de soins de santé associés à l'embouppoint et à l'obésité ont été estimés à six milliards de dollars par année. À cela s'ajoutent plus de cinq milliards en perte de productivité.
- Pour bien utiliser les estimations de fardeau économique, il faut savoir quels coûts sont inclus dans l'analyse, quelle méthode d'estimation et quelles sources de données ont été utilisées. Ces choix préconisés par les chercheurs expliquent en grande partie les différences quant aux résultats obtenus d'une étude à l'autre.

Pour de plus amples renseignements, consultez le document : www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1786_Topo_9.pdf.

Source : **Chantal Blouin**, Institut national de santé publique du Québec



LES SAINES HABITUDES DE VIE, C'EST BIEN NORMAL ! RAPPORT D'UN GROUPE DE TRAVAIL QUÉBÉCOIS

Dans son rapport *Les saines habitudes de vie, c'est bien normal!*, le Groupe de travail sur la transformation des normes sociales offre plusieurs pistes d'action pour rendre les normes sociales plus favorables aux saines habitudes de vie.

Le groupe de travail était mandaté par la Coordination conjointe, réunissant Québec en Forme, les directions de santé publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour assurer l'arrimage des actions réalisées au Québec dans le domaine des saines habitudes de vie.

Dans son rapport, le groupe de travail présente la théorie des normes sociales, puis indique comment divers moyens peuvent être utilisés pour influencer leur évolution, notamment :

- la dénormalisation;
- la correction des perceptions;
- les médias;
- l'intervention dans les réseaux sociaux;
- les leaders d'opinion;
- le marketing social.

S'appuyant sur la vision des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes liés au poids, le groupe de travail plaide pour l'intégration de l'action sur les normes sociales dans des stratégies d'action touchant les divers environnements.

Pour consulter le rapport, rendez-vous à veilleaction.org/documents/Les-saines-habitudes-de-vie-cest-bien-normal.pdf.

Source : **Gérald Baril**, Institut national de santé publique du Québec



QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE L'OBÉSITÉ ET DE L'EMBONPOINT AU QUÉBEC ?

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) mène des travaux afin de quantifier les coûts associés à l'embonpoint et à l'obésité au Québec. Les premiers résultats de ces travaux seront publiés à l'automne 2014.

Il n'existe pas pour le Québec d'estimés récents quant à l'impact économique du surplus de poids. Afin de mieux comprendre l'ampleur de ces conséquences économiques, l'INSPQ cherche à évaluer si les Québécois en surplus de poids utilisent plus de services de santé, en termes de consultations médicales et de jours d'hospitalisation, que ceux de poids normal. Si c'est le cas, l'INSPQ estimera aussi les coûts additionnels que représente l'utilisation des services.

Source : **Chantal Blouin**, Institut national de santé publique du Québec



➔ BOÎTE À OUTILS

HEALTHY ACTIVE BY DESIGN : SITE WEB AUSTRALIEN POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA MISE EN PLACE DE COMMUNAUTÉS SAINES ET ACTIVES

Healthy Active by Design (HABD) est un site Web réalisé par la Fondation des maladies du cœur de l'Australie en collaboration avec différents organismes et ministères (santé, planification, sports et loisirs, transports). Cette ressource fournit des listes de vérification et du matériel d'orientation pratique et facile à utiliser pour le soutien à l'aménagement et à la mise en place de communautés saines et actives.

Le site HABD fournit les meilleures données disponibles relativement à neuf éléments conceptuels essentiels, illustrés par des exemples inspirants aux niveaux national et international. Le public cible de ce site sont : les planificateurs des agences gouvernementales, les promoteurs, les designers et consultants engagés dans des propositions de développement, les professionnels de développement communautaire ainsi que les professionnels de la santé.

Pour consulter ce site, allez à l'adresse suivante : www.healthyactivebydesign.com/.

Source : **Yves G. Jalbert**, Institut national de santé publique du Québec

PRENDRE SOIN DE NOTRE MONDE

Douze organisations partenaires, dont l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et le Réseau québécois de Villes et Villages en santé, ont mené une réflexion collective sur le rôle des acteurs municipaux dans la création d'environnements qui favorisent les choix sains. Les fruits de leur réflexion sont présentés dans la brochure *Prendre soin de notre monde*.

Dans cette brochure, les maires et leurs équipes trouveront des idées pour décroiser les pratiques et travailler en partenariat afin de mettre à profit les compétences et les leviers de chacun. Plusieurs pistes de solution sont proposées par des municipalités sur ce qu'il est intéressant de mettre en place avec différents partenaires de la communauté. Voilà un véritable appel à l'action lancé aux acteurs municipaux pour améliorer, dans les milieux de vie, les environnements menant à des choix plus sains.

Vous pouvez consulter la brochure à l'adresse suivante : j.mp/prendre-soin.

Source : **Marie-Claude Blais**, Québec en Forme



SUSCITER UNE PASSION HARMONIEUSE!



Pour la première fois au Québec, il existe une vision commune d'une intervention de qualité pour favoriser une passion harmonieuse pour l'activité physique.

Cette brochure a fait l'objet d'une consultation québécoise. Elle inclut 4 buts et 25 caractéristiques d'une intervention de qualité visant un mode de vie physiquement actif pour susciter la passion harmonieuse. Sa priorité est de favoriser le développement d'une motivation intrinsèque, le principal indicateur d'un mode de vie physiquement actif pour toute la vie!

Il s'agit d'une réalisation de la Table sur le mode de vie physiquement actif. Présidée par Sylvie Bernier, la Table est composée de 31 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Son mandat est d'assurer la cohésion entre ces acteurs, dont l'intervention contribue à la promotion, à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif par la population québécoise.

Vous trouverez la brochure explicative à l'adresse suivante : tmvpa.com/projets/qualite_intervention/.

Source : **Jean-Pierre Brunelle** et **Véronique Comtois**, Université de Sherbrooke

➔ REGARD SUR LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES D'UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Les mesures de promotion d'un mode de vie physiquement actif sont souvent justifiées par la réduction des coûts de soins de santé qui peut découler d'une augmentation du niveau d'activité physique de la population. Il est vrai que les coûts liés à la sédentarité au Canada ont été estimés à plus de 5,3 milliards de dollars (1,6 milliard en coûts directs et 3,7 en coûts indirects) en 2001, soit 2,6 % des coûts totaux de soins de santé²⁸.

Mais ce n'est pas tout! Les activités physiques que pratiquent les personnes qui ont un mode de vie physiquement actif génèrent d'énormes retombées économiques.

La valeur économique des biens et services consommés chaque année par les quelque 900 000 sportifs membres des fédérations sportives québécoises est de plus de 200 millions de dollars. Les ressources financières mobilisées annuellement par ces organisations totalisent plus de 80 millions de dollars. L'estimation de la valeur économique du bénévolat dans les activités des fédérations sportives est au minimum de 250 millions de dollars par année²⁹. Et c'est sans compter la pratique non fédérée d'activités physiques de toutes sortes.

Quant au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il investit environ 77 millions de dollars chaque année dans la promotion d'un mode de vie physiquement actif et du sport, dans chacune de ses 4 sphères de pratique: initiation, récréation, compétition et excellence. Depuis sa création en 2006, le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique a permis la rénovation, l'aménagement, la construction et la mise aux normes de 615 installations sportives et récréatives, représentant un montant d'aide accordée de plus de 534 millions de dollars et des investissements totaux de plus de 1,2 milliard de dollars. Ce Fonds a aussi permis la tenue de 181 événements sportifs internationaux en y

accordant globalement plus de 35,8 millions de dollars pour des investissements totalisant plus de 271 millions de dollars. Ces événements ont d'importantes retombées économiques, notamment grâce au tourisme. Pensons par exemple aux championnats du monde de la Fédération internationale de natation amateur et aux Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal, pour ne nommer que ceux-là. À ce jour, le Fonds a généré des investissements de plus de 1,5 milliard de dollars dans tout le Québec.

Pas surprenant, donc, que l'industrie québécoise des articles de sport et d'autres activités physiques soit si importante. Plus développée que dans le reste du Canada, cette industrie est composée de plus d'une centaine d'entreprises de fabrication, lesquelles emploient plus de 4 300 personnes. La valeur des livraisons de l'industrie manufacturière québécoise du domaine des activités physiques et sportives a atteint 570 millions de dollars en 2003, ce qui représente près de 45 % de la valeur des livraisons canadiennes, avec une croissance annuelle moyenne de plus de 2 % depuis 1999³⁰.

Bref, les effets bénéfiques d'un mode de vie physiquement actif sont aussi d'ordre économique!

Source: **Guy Thibault**, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport



28. P. T. KATZMARZYK et I. JANSSEN, "The Economic Costs Associated With Physical Inactivity and Obesity in Canada: An Update", *Canadian Journal of Applied Physiology - Revue canadienne de physiologie appliquée*, vol. 29, n° 1, février 2004, p. 90-115. doi : 10.1139/h04-008.

29. DIOBRI GESTION MARKETING, *Analyse économique du système sportif fédéré québécois*, [en ligne], analyse présentée à SPORTSQUÉBEC, [s. l.], DIOBRI Gestion Marketing, 2010, 125 p.-LXI. [www.sportsquebec.com/pages/publications.aspx#memoires].

30. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, *Profil de l'industrie manufacturière québécoise des articles de sport et d'athlétisme* [sc], Québec, Direction générale des communications et des services à la clientèle, c2007, 31 p.

EST-CE QU'UNE SAINÉ ALIMENTATION COÛTE PLUS CHER ?

Cette interrogation fait fréquemment l'objet de questionnement par le grand public. Les chercheurs ont des réponses différentes à cette question. En effet, leurs conclusions varient selon l'indicateur de mesure qu'ils retiennent pour déterminer le coût d'une saine alimentation.

Dans une étude américaine récente³¹, Carlson et Frazão remettent en question le fait que bien manger coûte plus cher. Ils affirment en effet qu'une saine alimentation est en fait abordable, mais que le message véhiculé par les experts et les médias influence la perception des consommateurs. Ils ajoutent que des mesures d'accompagnement doivent être offertes afin de favoriser un changement dans les habitudes alimentaires afin qu'il n'y ait pas de coûts additionnels.

Pour en arriver à cette conclusion, les auteurs ont mesuré le prix des aliments aux États-Unis, en calculant le prix par gramme comestible. Selon eux, cet indicateur est le meilleur pour comparer des aliments de différents groupes alimentaires et il reflète mieux le coût réel payé par l'acheteur pour les aliments qui se trouvent dans son assiette. Ils soutiennent qu'il est important de choisir une mesure que le consommateur peut facilement utiliser au moment de faire ses achats, admettant cependant que cet indicateur n'est pas celui actuellement adopté par la population. Selon eux, la population se servirait plutôt du prix unitaire ou encore du prix par portion.

Les autres méthodes de mesure fréquemment utilisées par les chercheurs incluent plutôt le prix par calorie ou encore le coût quotidien total pour la diète. Avec ces autres méthodes, les chercheurs en arrivent par contre à la conclusion que bien s'alimenter coûte plus cher. Étant donné que le prix par gramme comestible est la mesure à la base des recommandations du Guide alimentaire américain, ainsi que des modèles économiques des plans alimentaires du United States Department of Agriculture, Carlson et Frazão trouvaient logique d'utiliser cet indicateur pour déterminer le prix lié à l'alimentation.

Les auteurs mentionnent également qu'au sein de certaines catégories d'aliments, notamment les produits céréaliers, il est possible de faire de meilleurs choix sans augmentation de coût. Cette affirmation semble généralement acceptée dans la littérature, et ce, peu importe le type de mesure utilisé pour calculer le prix des aliments.

Les résultats divergents des études nous montrent qu'il nous reste du chemin à faire pour que l'accessibilité économique ne soit pas une barrière à la saine alimentation. Au Québec, une étude menée en 2011 par le Dispensaire diététique de Montréal³² dans trois régions du Québec révélait que le panier à provisions nutritif n'était pas accessible aux familles à faible revenu. L'étude de Carlson et Frazão nous montre que des changements vers des choix alimentaires plus sains pourraient se faire sans coûts additionnels. Pour faciliter ces changements, il est recommandé d'intervenir sur les perceptions des coûts et d'offrir de l'accompagnement aux consommateurs.

Source : **Sarah Fournier**, Institut national de santé publique du Québec



31. A. CARLSON et E. FRAZÃO, "Food costs, diet quality and energy balance in the United States", *Physiology & Behavior*, 11 mars 2014. doi : 10.1016/j.physbeh.2014.03.001.

32. M.-P. DUQUETTE et autres, *Étude sur la détermination du coût du panier à provisions nutritif dans trois régions du Québec*, [En ligne], [s. l.], Dispensaire diététique de Montréal, 2011, 57 p. [www.dispensaire.ca/autres-activites/recherche/securete-alimentaire#3régions].

➔ NOUVELLES INTERNATIONALES

LA PRATIQUE DU VÉLO : GÉNÉRATRICE D'EMPLOIS, ÉCONOMIQUEMENT RENTABLE ET BONNE POUR LA SANTÉ

Si la pratique du vélo dans les grandes villes d'Europe atteignait le niveau de Copenhague, au moins 76 600 emplois seraient créés dans le commerce et l'entretien de vélos, dans la distribution de vêtements et d'accessoires pour cyclistes ainsi que dans l'élaboration de programmes en milieu urbain.

C'est ce que révèle une étude qui montre pour la première fois qu'investir dans un transport écologique et sain, tel que le vélo, présente des effets positifs non seulement sur la santé et l'environnement, mais également sur l'économie.

Cette étude est publiée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe. Ces organismes sont réunis afin d'élaborer la Déclaration de Paris, ouvrant la voie à des investissements publics dans les transports

écologiques et l'élaboration de politiques de transport novatrices pouvant créer des emplois.

En plus de soutenir l'économie locale, une implantation importante du vélo dans les grandes villes européennes réduirait les gaz à effet de serre et les risques pour la santé, et 10 000 vies seraient sauvées chaque année.

Plusieurs grandes villes d'Europe, telles que Copenhague et Amsterdam, font figure de modèles dans la pratique du vélo. Près de 26 % de tous les déplacements dans ces villes se font à vélo.

« Les bénéfices de ces investissements sont énormes; ils comprennent de nouveaux emplois et des gens en meilleure santé grâce à plus d'activité physique, moins de blessés dus au trafic automobile, moins de bruit et une meilleure qualité de l'air³³. »

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le communiqué : www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/247424/Cycling-can-create-at-least-76-600-jobs-and-save-10-000-lives-every-year-in-major-European-cities-Fre.pdf?ua=1.

Source : **Claire Tanguay**, portail Veille Action

CALIFORNIE : LOI POUR METTRE EN GARDE CONTRE LE SUCRE AJOUTÉ

À la fin du calendrier législatif 2014, l'État de Californie devrait adopter le *Sugar-Sweetened Beverages Safety Warning Act (SB 1000)*. En vertu de cette loi, les bouteilles et les canettes de boissons sucrées devront comporter un avertissement sur les risques pour la santé associés au sucre ajouté s'y retrouvant. L'avertissement devra aussi être affiché sur les distributrices et dans les restaurants.

Le but est de ce règlement est de protéger les consommateurs et leur permettre de faire plus facilement des choix éclairés, en les sensibilisant sur les risques pour la santé de la consommation de boissons sucrées, tels que l'obésité, le diabète et la carie dentaire.

Si le projet de loi SB 1000 est adopté, l'obligation d'affichage entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015 avec une période de grâce de six mois. Presque toutes les boissons contenant plus de 75 calories pour 12 onces sont visées. Les contrevenants seront tenus de payer une amende civile pouvant aller jusqu'à 500 \$ par inspection.

Toutefois, à la suite d'une résistance farouche du U.S. Food and Beverage Industry à ce projet de loi, l'Assembly Health Committee a rejeté cette proposition le 17 juin 2014.

Source : **Yves G. Jalbert**, Institut national de santé publique du Québec

[Traduction]

« AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE :

Boire des boissons avec du sucre ajouté contribue à l'obésité, au diabète et à la carie dentaire. »

Source : *Fact Sheet: SB 1000 (Monning): The Sugar-Sweetened Beverages Safety Warning Act*, [En ligne], [s. l.], [s. n.], juin 2014, [s. p.]. [\[www.publichealthadvocacy.org/resources/warninglabel/SodaLabels_presskit_FACTSHEET_FINAL.pdf\]](http://www.publichealthadvocacy.org/resources/warninglabel/SodaLabels_presskit_FACTSHEET_FINAL.pdf).

33. COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE et BUREAU RÉGIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ POUR L'EUROPE (2014, 14 avril), *La pratique du vélo peut créer au moins 76 600 emplois et sauver 10 000 vies chaque année dans les grandes villes européennes*. Repéré au www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/247424/Cycling-can-create-at-least-76-600-jobs-and-save-10-000-lives-every-year-in-major-European-cities-Fre.pdf?ua=1.

➔ CHAPEAU!

PRODUITS AMAIGRISSANTS : L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR FAIT CONDAMNER DEUX ENTREPRISES

À la suite de poursuites pénales, les compagnies SBM-GIGA inc. et Solution Santé, ainsi que leurs présidents, ont plaidé coupables à des accusations de représentations fausses ou trompeuses portées en vertu de la Loi sur la protection du consommateur.

FAITS REPROCHÉS

Dans ses publicités, SBM-GIGA inc. mentionnait que les comprimés Slide-T permettaient de perdre de deux à trois kilogrammes dès la première semaine d'utilisation, sans changement à son régime alimentaire. La compagnie prétendait aussi que des scientifiques américains avaient mis en évidence l'action amincissante de l'association de l'acide hydroxycitrique et du thé vert, ce qui est faux.

Solution Santé soutenait pour sa part que ses capsules de papaye permettaient de perdre 25 livres en 30 jours et que leur utilisation équivalait à 13 kilomètres de jogging ou à 4 heures de tennis. La compagnie a été sanctionnée pour ces fausses déclarations.

INTERDICTIONS PRÉVUES PAR LA LOI

En vertu de la Loi sur la protection du consommateur, aucun commerçant ni aucun fabricant ni aucun publicitaire ne peuvent faire de représentations fausses ou trompeuses à un consommateur. Il leur est interdit, entre autres, de déformer le sens d'une information, d'une opinion ou d'un témoignage ou encore de faire valoir un produit en s'appuyant sur une donnée ou une analyse faussement scientifique.

CONTRIBUER AUX EFFORTS DE L'OFFICE

C'est notamment grâce aux dénonciations des consommateurs que l'Office peut mieux cibler ses activités de surveillance et ses interventions. Vous avez des doutes sur les pratiques d'un commerçant de produits amaigrissants? Faites-en part à l'Office en téléphonant au 1 888 OPC-ALLO.

Visitez le www.opc.gouv.qc.ca pour en savoir plus sur ces condamnations.

Source: **Véronic Lemieux**, Office de la protection du consommateur



LA CAMPAGNE WIXX : RENDRE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ACCESSIBLE



Il est important que les jeunes pratiquent une ou plusieurs activités physiques et qu'ils privilégient les déplacements actifs. C'est ce que la campagne de communication sociétale WIXX souhaite mettre de l'avant.

DES ACTIVITÉS WIXX ÉCONOMIQUEMENT ACCESSIBLES

Les missions WIXX

Le site web WIXX.ca invite gratuitement les jeunes à réaliser différentes missions qui les font bouger et s'amuser. En réalisant les missions, les jeunes courent la chance de gagner des prix WIXX.

Le Challenge plein air WIXX

Le Challenge plein air WIXX est un parcours d'une douzaine d'obstacles et d'une distance d'un à deux kilomètres qui se fait en courant. Il

est gratuit et spécialement créé pour les jeunes de 9 à 13 ans. Le Challenge ne se rend pas dans votre région ? Organisez votre parcours maison, à peu de frais !

Danse comme un WIXX

Offert gratuitement sur le Web, le tutoriel de la chorégraphie Danse comme un WIXX permet aux jeunes d'apprendre la danse WIXX et même d'organiser des « flash mobs » dans leur communauté !

STIMULER L'INTÉRÊT DES PRÉADOS QUÉBÉCOIS

Pour joindre les préados et réussir à les faire bouger, la campagne WIXX propose des activités « 4A » : attrayantes, adaptées, accessibles et appréciées.

En initiant les jeunes à des activités qui les attirent, qui répondent à leurs besoins, qui sont aisément réalisables et qui procurent une bonne dose de plaisir, on est presque assurés de les stimuler, de conserver leur intérêt et, conséquemment, leur bonne forme physique.

Sur le plan de l'environnement économique, l'activité « accessible » prend tout son sens. Une activité accessible est une activité à laquelle chacun se sent capable de participer, soit parce que le comportement demandé pour réaliser l'activité est facile à faire, soit parce que sa réalisation nécessite peu de ressources externes, comme de l'argent. L'activité accessible fait référence à la faisabilité du comportement suggéré à l'intérieur de l'activité, qui est souvent perçu comme irréalisable par les préados insuffisamment actifs. Il faut donc contourner cet obstacle en affirmant et réaffirmant que le passage à l'action est possible !

Pour plus de renseignements, visitez le site Web : www.wixx.ca.

Source : *Marilie Laferté*, Québec en Forme

POUR LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE : 10 000 CONVAINCUS, ET VOUS ?

Le cap des 10 000 a été franchi ! En effet, depuis leur lancement, plus de 10 000 intervenants québécois ont participé aux 650 sessions de sensibilisation aux environnements favorables aux saines habitudes de vie offertes dans toutes les régions du Québec.

Le taux de satisfaction des participants aux sessions a atteint 93 %, c'est donc dire la qualité du contenu partagé lors de ces rencontres.

Lancées à l'automne 2012 par le Comité québécois de formation sur les saines habitudes de vie, avec le concours de toutes les régions du Québec et celui de Québec en Forme, les sessions de sensibilisation ont trois objectifs principaux : informer sur les problèmes d'obésité et leurs conséquences, faire comprendre l'effet des environnements sur les habitudes de vie et inciter à la création d'environnements plus favorables. Le but est que le maximum d'acteurs leviers et d'acteurs de soutien ait une vision et un langage communs sur le sujet des environnements favorables à une saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes liés au poids, puisque c'est ensemble que nous réussirons plus rapidement et plus efficacement à construire des environnements favorables à des choix sains.

Avez-vous participé à l'une de ces sessions de sensibilisation ? Il est encore temps ! C'est gratuit, et les formateurs se déplacent partout en région. Faites-en la demande ! Rendez-vous sur le portail Veille Action pour voir un aperçu de la session de sensibilisation et consulter la liste des formateurs en région.

Source : *Sylvie Bernier*, Québec en Forme

Nous profitons de cette occasion pour souligner le beau travail des formateurs et des collaborateurs en région et les remercier chaleureusement !

➔ VISIONS AU CŒUR DE L'ACTION

NOUVELLE
RUBRIQUE

« Une vision qui ne s'accompagne pas d'action n'est qu'un rêve, une action qui ne découle pas d'une vision est du temps perdu, **une vision suivie d'une action peut changer le monde!** »

- Nelson Mandela

Le comité éditorial du bulletin national d'information *Investir pour l'avenir* a le grand plaisir de vous présenter la toute nouvelle section *Visions au cœur de l'action*. Cette section vise le partage des expériences sur la façon dont la vision de la saine alimentation et la vision commune des environnements favorables peuvent influencer les pratiques et les interventions sur le terrain.

Aidez-nous à faire vivre et rayonner les visions. Faites-nous parvenir un article pour valoriser la prise en compte des visions dans le travail de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes liés au poids au Québec : pag@msss.gouv.qc.ca.

DES ASSISES ESSENTIELLES POUR PENSER ET DÉPLOYER L'ACTION : DES VISIONS COMMUNES

Depuis près de dix ans, de nombreux acteurs de différents secteurs se mobilisent pour promouvoir les saines habitudes de vie aux paliers national, régional et local. Un beau mouvement, porteur d'espoir de changements pour que des choix sains soient plus faciles à faire pour tous, au quotidien. Mais pour que le travail de chacun porte des fruits, il importe que l'on partage une vision commune des changements souhaités, sinon nous n'irons nulle part collectivement. Voyons comment le Québec s'est donné deux et bientôt trois visions.

VISION DE LA SAINTE ALIMENTATION POUR LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS ALIMENTAIRES FAVORABLES À LA SANTÉ

La vision de la saine alimentation a vu le jour en 2010. Les partenaires ministériels du PAG au palier national se heurtaient à différentes perspectives en matière de saine alimentation : une perspective individuelle (ce que les personnes mangent) et une perspective collective (l'offre alimentaire présentée dans divers milieux). Pour le PAG et la mise en place des environnements favorables à la saine alimentation, c'est la dimension collective qui doit guider l'action. La vision de la saine alimentation a été élaborée par l'équipe du ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec l'ensemble des ministères partenaires. Elle a notamment fait l'objet d'une consultation auprès des réseaux et des partenaires.

À l'aide d'un sondage sur la perception de certains aliments et leur place dans une saine alimentation, on a défini le concept des aliments quotidiens, d'occasion et d'exception, qui se traduit par un continuum de fréquence et de valeur nutritive de l'offre. Les aliments de haute valeur nutritive (aliments quotidiens) devraient être à la base de l'offre, et les aliments de plus faible valeur nutritive



La vision de la saine alimentation largement diffusée :

- Un lancement aux JASP 2010
- La formation de 65 agents multiplicateurs nationaux et régionaux
- La diffusion de 15 000 exemplaires
- De nombreux articles et présentations
- Un site Web : www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/visionsainealimentation/
- Une vidéo disponible en ligne : www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/visionsainealimentation/

(d'occasion et d'exception) devraient être offerts à une fréquence moindre, et ce, en fonction du lieu où ils seraient présentés. Les milieux dits exemplaires, comme les établissements de santé, les écoles et les milieux de garde, devraient présenter une offre alimentaire de haute valeur nutritive. L'idée générale de la Vision est que bien manger n'égal pas restriction alimentaire ni interdits. En effet, la saine alimentation comporte des valeurs gastronomique, socioculturelle et affective. De plus, elle contribue au développement durable en ayant un impact favorable sur la santé de la population, sur l'économie et sur l'environnement.

POUR UNE VISION COMMUNE DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SAINE ALIMENTATION, À UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF ET À LA PRÉVENTION DES PROBLÈMES LIÉS AU POIDS

Après la vision de la saine alimentation, le besoin s'est fait sentir de se doter d'un document éclairant sur les environnements favorables. Des partenaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, de l'INSPQ, de Québec en Forme ont contribué à la production du document qui a également fait l'objet d'une large consultation. Il a été publié en 2012. Depuis, des sessions de sensibilisation sont données dans toutes les régions du Québec à de multiples acteurs qui disposent de leviers pour créer des environnements favorables. Au printemps 2014, on comptait plus de 10 000 participants aux sessions de sensibilisation.

SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, C'EST PAYANT !

Lors des sessions de sensibilisation aux environnements favorables aux saines habitudes de vie, les formateurs ont à éveiller les participants à l'environnement économique et à les convaincre de l'utilité de considérer cet environnement dans leurs actions sur les saines habitudes de vie. Voici des expériences et des témoignages de participants et de formateurs!

Dans une région, les formateurs ont fait réaliser à des acteurs municipaux comment l'aménagement des parcs dans une municipalité favorisait la hausse de la valeur des maisons et, conséquemment, les revenus de taxation: «Le monde municipal répondait de belle façon à ce type de contenu.»

L'environnement économique, c'est prendre en considération les populations défavorisées. C'est également avoir recours à des moyens différents de faire les choses. Deux petites municipalités qui voulaient implanter des politiques municipales-familiales ont décidé de travailler ensemble, ce qui leur a permis d'embaucher une personne-ressource à temps plein.

Un CPE a fait un virage complètement bio. Le conseil d'administration ainsi que les parents collaborent et participent même à la production d'aliments locaux. Comment font-ils pour arriver financièrement? Ils ont réalisé d'importantes compressions, notamment en réaménageant les postes. «C'est un choix collectif pour favoriser la santé des enfants par l'alimentation. Des approches gagnantes, ça se peut!»

VISION D'UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Une troisième vision est en cours d'élaboration par la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA). En effet, les membres partenaires de la TMVPA ont tôt fait de reconnaître l'importance de se donner une vision commune d'un mode de vie physiquement actif (MVPA) et des environnements favorables à son adoption et à son maintien, et ce, en continuité avec les deux autres visions.

Un grand nombre d'organisations œuvrent dans le domaine de l'activité physique. Il faut donc coordonner l'action d'acteurs de divers milieux: municipalités, développement communautaire, éducation, services de garde éducatifs à l'enfance, santé, sports, loisirs, travail, préservation de l'environnement, etc. Pour y parvenir harmonieusement, il est nécessaire que soit défini, vulgarisé et illustré ce qu'est un MVPA et que les divers acteurs s'entendent sur une vision commune de celui-ci. En effet, l'adoption d'un même langage est nécessaire à une communication et à une collaboration fructueuse.

La troisième vision a fait l'objet de consultations à l'été 2014 et devrait être publiée à l'automne 2014.

Source: **Martine Pageau**, ministère de la Santé et des Services sociaux

En conclusion, les formateurs ont été imaginatifs pour trouver des façons concrètes de présenter un concept jugé vague et théorique au point de départ. Selon une formatrice, «le contexte sociétal actuel est difficile au point de vue des finances publiques, nous n'avons pas le choix de changer les façons de faire et de faire plus avec moins ou de faire différemment.»

Nous tenons à remercier les formateurs pour leur collaboration à cet article!

Source: **Lyne Mongeau**, ministère de la Santé et des Services sociaux, et **Marianne Lacharité-Lemieux**, Comité québécois de formation sur les saines habitudes de vie

THÈMES DES NUMÉROS À VENIR

Le comité éditorial a déterminé les thèmes des prochains numéros :

- Janvier 2015 : santé mentale et saines habitudes de vie
- Juin 2015 : sécurité et saines habitudes de vie
- Octobre 2015 : réussite scolaire et saines habitudes de vie
- Janvier 2016 : milieux de travail et saines habitudes de vie

Qu'en pensez-vous? Aimerez-vous que d'autres thèmes soient abordés dans les prochains numéros? Faites-nous parvenir vos commentaires et suggestions de thèmes : pag@msss.gouv.qc.ca.

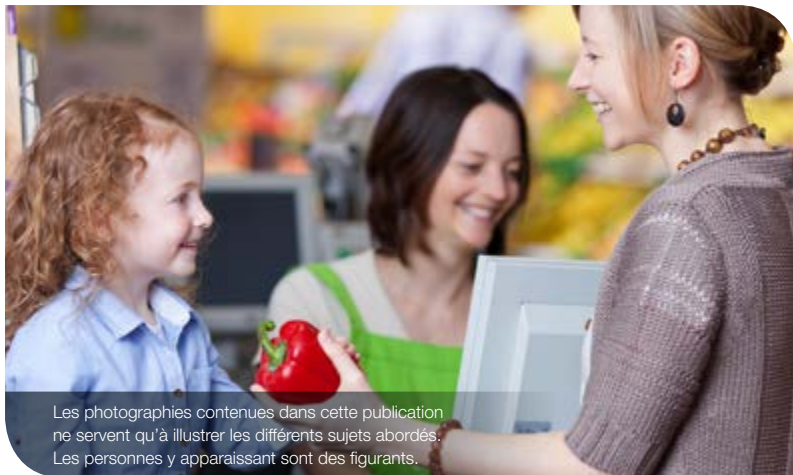
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

Vous désirez participer à la rédaction du bulletin PAG? Rien n'est plus simple! Soumettez-nous vos idées d'articles ou votre article le plus tôt possible, à pag@msss.gouv.qc.ca, que votre article soit en lien ou non avec le thème prévu du numéro. En effet, si votre article est d'intérêt, même s'il ne correspond pas au thème du numéro, cela n'empêchera pas sa publication.

ABONNEMENT

Pour être informé de la publication d'un nouveau numéro du bulletin national d'information *Investir pour l'avenir*, il vous suffit de vous abonner à l'infolettre du bulletin en visitant le site extranet du PAG au www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/extranet/pag, section *Documentation*. L'abonnement est gratuit.

Par ailleurs, une foule de renseignements sur le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir*, sont diffusés au www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca.



Les photographies contenues dans cette publication ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés. Les personnes y apparaissant sont des figurants.

COMITÉ ÉDITORIAL

Christine Trudel, ministère de la Santé et des Services sociaux
Hélène Potvin, Québec en Forme
Lyne Mongeau, ministère de la Santé et des Services sociaux
Monique Dubuc, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Yves G. Jalbert, Institut national de santé publique du Québec

Participation spéciale au comité éditorial

Chantal Blouin, Institut national de santé publique du Québec

SECRÉTARIAT

Élaine Corbin

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marie-France LeBlanc

TRADUCTION

Isabelle Simard

COLLABORATEURS À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO

Chantal Blouin, Institut national de santé publique du Québec

Christine Trudel, ministère de la Santé et des Services sociaux

Claire Tanguay, portail Veille Action

Denis Poulet, Association québécoise du loisir municipal

François Couture, Université Laval

Gérald Baril, Institut national de santé publique du Québec

Guy Thibault, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Hélène Chevrier, Centre de santé et de services sociaux des Îles

Jean-François Pinsonneault, Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal

Jean-Pierre Brunelle, Université de Sherbrooke

John C. Spence, Université de l'Alberta

Lyne Mongeau, ministère de la Santé et des Services sociaux

Marianne Lacharité-Lemieux, Comité québécois de formation sur les saines habitudes de vie

Marie-Claude Blais, Québec en Forme

Marlie Laferté, Québec en Forme

Martine Pageau, ministère de la Santé et des Services sociaux

Philippe De Wals, Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité

Rémy Lambert, Université Laval

Sarah Fournier, Institut national de santé publique du Québec

Sonia Pomerleau, Université Laval

Suzie Lavigne, Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins

Sylvie Bernier, Québec en Forme

Véronic Lemieux, Office de la protection du consommateur

Véronique Comtois, Université de Sherbrooke

Yann Le Bodo, Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité

Yves G. Jalbert, Institut national de santé publique du Québec

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Bibliothèque et Archives Canada, 2014

ISSN 1918-8692 (version imprimée)

ISSN 1918-8706 (version en ligne)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.